



RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- Risque de crédit : le FCP pouvant investir sur des obligations cotées publiques ou privées, en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des titres peut baisser.
- Risque de contrepartie : le FCP peut encourir des pertes au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie sur ses opérations de CFD, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.
- Risque de liquidité : Le fonds peut investir sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, sur lesquels le volume des titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc être impactée à la baisse.
- Risque lié à l'utilisation de produits dérivés : le FCP utilisant des instruments à terme simple, le dénouement de tels contrats pourra induire une baisse de la valeur liquidative.

Rappelons que les risques sont détaillés plus précisément dans le prospectus complet du fonds.

Frais

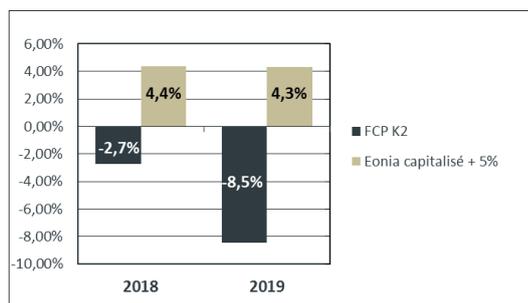
Frais : les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements	
Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,34%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	15 % TTC de la performance positive nette de frais, au-delà de son indice de référence composite : EONIA + 5%
(*) Estimation de la société de gestion pour la 1ère année. Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent (frais de gestion fixe et commission de mouvement). Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. En cas de commission de surperformance, le montant facturé au titre du dernier exercice est inclus, également sous la forme d'un pourcentage. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer aux pages 11 et 12 à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.karakoram.fr .	

Le calcul des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos le 31/07/2019. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPC, disponible sur le site www.karakoram.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Il n'y pas eu de commission de surperformance sur l'exercice précédent clos le 31/07/2019

Performances



- Le fonds a été créé le 12/07/2017 avec une première VL à 100€. La devise dans laquelle les performances sont calculées est l'Euro.
- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Informations Pratiques

DEPOSITAIRE : CACEIS BANK

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPC (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite du porteur auprès de :

KARAKORAM – 10 Rue de Laborde, 75008 Paris . Tel 01 82 83 47 30 . www.karakoram.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :

Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

FISCALITE : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC. La responsabilité de KARAKORAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

KARAKORAM est agréée par la France sous le numéro GP-11000038 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **17/04/2020**.

La SGP bénéficie du principe de proportionnalité, en lien avec la directive UCITS 5, en ce qui concerne la politique de rémunération de son personnel.